

tionnaires de ce canton étranger obtiennent promptement de revenir au calme et que tous les voyageurs soient tranquilles et soutiennent avec piété filiale (leurs progéniteurs).

Sous la grande dynastie T'ang, la cinquième année hien-k'ing, le vingtième jour du quatrième mois (4 juin 660), Wang Hing-pao, originaire de la (sous-préfecture de) Tsin-yang, dépendant de (la préfecture de) T'ai-yuan, chef des gardes du roi de Ki, dans la sous-préfecture de Li-ts'iuan, du département de Yong¹, a fait avec respect cela afin d'agir pour le bénéfice de son père actuellement vivant Lu-jen² et de sa mère actuellement vivante, dame Yang.

Ses femmes³, dame Tai et dame Houang et ses fils Yuan-k'ing, Tch'eng-k'ing, T'ong-k'ing et P'ei-k'ing ont fait cette offrande de tout leur cœur.

Estampage 168 (Fig. 701 et 1427)⁴.

Sous la grande dynastie T'ang, la cinquième année hien-k'ing, le rang de l'année étant keng-chen, le vingtième jour du septième mois (31 août 660), l'honorable Yang Tche, ayant le titre de yu-wou fou-wei, originaire du district de Fong-king qui dépend de la sous-préfecture de Yen-che, dans l'arrondissement de Lo, parce que sa femme dame Siao est morte, le onzième jour du cinquième mois, dans le temple King-chan⁵ à Long-men, a fait avec respect une niche avec une statue d'A-mi-t'o (Amitâbha); le mari, ○, ainsi que ses fils et ses filles, présentent cette offrande; en ce jour (Yang Tche) a entièrement réussi⁶ à réaliser (cette bonne œuvre); en outre, au-dessus de la grotte, il a fait deux statues de Kouan-yin p'ou-sa (Avalokiteçvara Bodhisattva) qui délivre de peine; ce qu'il désire, c'est que ses ancêtres paternels et maternels des générations antérieures aillent naître dans la terre pure et que ses parents actuellement vivants obtiennent tous une vie calme; que, en haut, depuis l'Empereur, et, en bas, jusqu'à tous les êtres vivants qui sont doués de connaissance et d'âmes, tous aient part à ce bonheur. ○○○○○○○○ écrit le deuxième jour du huitième mois (11 septembre 660).

1. Dans la figure 1426, la ligne 10 est incomplète; il faut lire 雍州醴泉紀王典衛, etc. Le roi de Ki (cf. p. 361) était le dixième fils de l'empereur T'ai tsong (627-649); cf. *T'ang chou*, chap. LXX, b, p. 9 b et p. 20 a. Le pays de Ki était un arrondissement dépendant d'une manière nominale du Long-yeou 隴右; le dictionnaire de Li Tchao-lo le place d'une manière vague dans le Sseu-tch'ouan; il est probable que ce fief lointain, vraisemblablement habité par des aborigènes non chinois, n'était pas la résidence du roi et que celui-ci demeurait en

réalité à Li-ts'iuan qui est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom, dépendant de Si-ngan fou. Ainsi peut s'expliquer la formule que nous trouvons dans notre inscription.

2. Le nom du père de Wang Hing-pao était donc Wang Lu-jen.

3. Comment peut-il y avoir deux épouses en titre? C'est ce que je ne m'explique pas bien.

4. Cf. *YFTKCVTM*, III, 16 b.

5. Sur le temple King-chan, cf. p. 362, l. 5, et l'estampage 68.

6. Cf. p. 386, n. 3.